

FORMATION 2017 DIPLOME INITIATEUR SPORTIF de MONOCYCLE

- Formation du 20 au 23 juillet 2017, Saint-Brévin-les-Pins (44)

Préambule.

L'Union Nationale Sportive Léo-Lagrange (UNSL), fédération multisports, affinitaires et agréée, a créé en 2010 des formations « diplômantes » à destination des animateurs, éducateurs et entraîneurs de son réseau. Le premier niveau de diplôme, le diplôme d'initiateur sportif, s'adresse tout particulièrement aux personnes souhaitant initier à la pratique d'une activité sportive spécifique. Cette formation doit permettre **d'améliorer l'accueil et la prise en charge technico-pédagogique** au sein des associations affiliées **tout en garantissant la sécurité physique et morale** des pratiquants.

Les objectifs et contenus de formation seront donc adaptés en prenant en compte les acquis (niveau de pratique et expérience dans l'animation) et formations complémentaires (BAFA, BIAC...) de chaque stagiaire.

Au-delà de l'aspect de formation, ces qualifications permettront de renforcer l'axe sécuritaire de l'encadrement d'un point de vue institutionnel en facilitant les collaborations possibles avec les collectivités territoriales, l'Etat et autres partenaires. **(Le diplôme fédéral est exigé dans la plupart des cas par l'ensemble des partenaires dans le cadre d'actions financées).**

Champ d'activité.

L'initiateur de monocycle encadre en tant que bénévole les activités d'initiation et d'animation du monocycle au sein des clubs, structures et activités du réseau Léo Lagrange. Garant des valeurs éthiques et morales portées par l'UNSL, l'initiateur sportif animera l'activité monocycle à des fins socio-éducatives, de « bien-être », et accessible à tous. (Cf. Fiche Descriptive d'Activité en Annexe 1)

Les prérequis.

Pour suivre cette formation, le stagiaire devra remplir les critères suivants :

- Etre en possession d'une licence sportive Léo Lagrange
- Etre titulaire du PSC1 « **Prévention et secours civiques de niveau 1** » ou en cours d'obtention (démarches pour s'inscrire)
- Etre majeur- *Cette année, sous dérogation, nous acceptons en formation des mineurs âgés de 16 ans révolus. A l'issue de la formation DIS 2017, une attestation d'initiateur stagiaire leurs sera délivrée et permettra l'encadrement en club sous la responsabilité du tuteur. A leur majorité, le diplôme d'initiateur leurs sera délivré en formulant une demande auprès de l'UNSL. Le diplôme sera validé après vérification auprès du Président et du tuteur de leur club respectif, de leur investissement dans l'encadrement.*

Formation DIS 2017

Les objectifs de formation.

En fin de formation, le stagiaire devra **être en capacité de concevoir, préparer, et conduire une séance de monocycle** ou un ensemble de séances en prenant en compte :

- **Les caractéristiques des différents publics et plus particulièrement les jeunes publics**
- **Les principes pédagogiques fondamentaux** afférant à l'encadrement sportif
- **L'environnement** spécifique dans lequel il évolue (réseau local et national)
- **La sécurité** des pratiquants

Les principes de formation.

- Partir du vécu et de la pratique personnelle 'monocycle'
- Eclairer la pratique d'apports théoriques ciblés
- Accompagner le travail effectué en club par le stagiaire (alternance)
- Mises en situation

L'évaluation.

L'évaluation permet de vérifier en fin de formation les capacités de l'initiateur monocycle à encadrer son activité dans son club et plus particulièrement, auprès de jeunes publics. Elle s'appuie sur le référentiel de certification figurant en annexe 2 et s'organise en deux épreuves.

- **Présentation orale (10 mn maximum) + entretien (20 mn)** d'un rapport du stage effectué en club (30 h) sur la base d'un document écrit (dossier ou PPT) validé en amont par les formateurs.
- **Mise en situation pédagogique** de 20 mn max, (sujet tiré au sort et préparation de 30 mn).

Organisation pédagogique.

Cette formation de **60h** est basée sur une alternance entre des temps de formation formels (30h, la formation bloquée sur Saint-Brévin) et des temps de mise en activité encadrée par un tuteur (30h) en club.

La formation 'formelle' s'articule autour de deux axes :

- Un **Tronc commun de connaissances spécifiques** (fonctionnement du corps et physiologie de l'effort, pédagogie, contexte, environnement...)
- Un **temps de réflexion et de construction d'actions d'animation** : ce module permettra de s'intéresser à l'activité de chaque stagiaire dans son club.

Intervenants.

- Myriam CHOMAZ : Coordinatrice générale
- Vincent POTIER : Responsable technico-pédagogique
- Nicolas POTIER : Intervenant pédagogique
- Gabriel POMPA VALDEZ : Intervenant pédagogique

Formation DIS 2017

Capacité. 15 stagiaires maximum. La formation sera ouverte à partir de huit stagiaires inscrits

Programme 2017.

La formation s'organise en 4 jours (30h) : ci-dessous, emploi du temps prévisionnel, des modifications peuvent être apportées.

	Apport théorique en salle de cours
	Mise en situation pédagogique (MSP)
	Travaux dirigés

JOUR 1 : Jeudi 20 juillet 2017	
9h-10h30	Accueil et présentation de la formation.
10h45-12h30	PÉDAGOGIE - Principes généraux - Approche pédagogique - Séance d'initiation
PAUSE REPAS	
14h-15h	« Approche mécanique et biomécanique du monocycle ».
15H-16h30	Exemples de Situation Pédagogique (MSP)- Séquence 1
16h45- 17h30	TECHNIQUE- Fondamentaux techniques - Stades de progression - Evaluation des niveaux PRATIQUE
17h30-18h30	TD : préparer une séance (en vue des séquences de MSP séquence 2)
JOUR 2 : Vendredi 21 juillet 2017	
8h30- 10h30	CONNAISSANCE DES PUBLICS « Approche pédagogique : l'enfant et le jeu en monocycle ».
10h45-12h30	Mise en pratique : « Fondamentaux technico-pédagogiques »
PAUSE REPAS	
14h-16h15	Mise en situation pédagogique- Séquence 2
16h30-18h30	ENVIRONNEMENT : Histoire et organisation du monocycle en France « Règlement sportif », « CNM », « plan de développement du monocycle en France 2017-2020 »

Formation DIS 2017

JOUR 3 : Samedi 22 juillet 2017	
8h30-09h50	REGLEMENTATION : « Etre un club sportif Léo Lagrange »
10h00-11h10	SAVOIR-ETRE : Esprit sportif et citoyen « Etre initiateur sportif, rôle et posture »
11h20-12h30	PEDAGOGIE : « Programmer un cycle d'animation, d'entraînement, un stage sportif »
PAUSE REPAS	
13h30-14h00	TD : Préparer une séance (en vue des séquences de MSP séquence 3)
14h-16h15	Mise en Situation Pédagogique (MSP)- Séquence 3
16h30-18h00	SECURITE : « Prévention et santé du pratiquant »
18h00-18h30	TD : Préparer une séance (en vue de l'évaluation de MSP séquence 4)
JOUR 4 : Dimanche 23 juillet 2017	
8h00-11h00	Evaluation mise en Situation Pédagogique (MSP) - Séquence 4
11h15-12h30	Débriefing de la MSP et bilan du stage

Demande d'équivalence de diplômes.

Les titulaires de diplômes fédéraux homologués et/ou de certifications professionnelles dans le champ du sport (BPJEPS Arts du cirque/APT ou équivalences) peuvent bénéficier à leur demande et à l'issue d'un positionnement par le cadre d'Etat chargé de la formation fédérale, d'une équivalence totale ou partielle du diplôme d'initiateur sportif.

Pour ce faire, le titulaire doit adresser sa demande par simple courrier à l'attention de la présidente de l'UNSLM Madame Françoise BOUVIER, en précisant les motivations de cette requête, accompagné des photocopies des diplômes ad-hoc.

Validation d'Acquis de l'Expérience.

Les personnes justifiant **d'au moins 2 ans et 200 heures d'expérience** bénévole en tant qu'initiateur de monocycle, peuvent obtenir tout ou parties du diplôme d'initiateur sportif en déposant un dossier de demande Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE) selon la procédure suivante :

- Produire des attestations d'expérience bénévole signées et validées par le président de l'association dans laquelle intervient l'initiateur
- Construire un dossier de VAE comme prévu en annexe 3
- Soutenir ce dossier devant un jury mixte (expert VAE et expert 'Monocycle')

Formation DIS 2017 ANNEXE 1

Fiche descriptive des activités bénévoles de l'initiateur monocycle.

Bloc de compétences ciblées à développer :

- **connaissances/compétences environnementales** qui concernent la conception d'un projet d'animation dépendant des objectifs de la structure (projet associatif), des spécificités du territoire et des publics accueillis et ce, dans le sens des priorités fédérales définies par l'UNSL et la Commission Nationale Monocycle.
- **connaissances/compétences organisationnelles et pédagogiques** qui se réfèrent à la préparation et à la réalisation de l'action d'animation (apprentissage) en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers.
- **connaissances/compétences techniques** qui concernent la maîtrise de certaines techniques spécifiques et la transmission de celles-ci.

1. L'initiateur monocycle conçoit un projet d'action (animation)

- il prend en compte les objectifs et le projet de la structure pour y inscrire son action,
- il prend en compte les conditions de déroulement des activités (matériel, environnement),
- il prend en compte les caractéristiques du public (besoins, attentes, capacités, motivations),
- il tient compte des obligations légales et des règles de sécurité,
- il prend en compte le règlement fédéral technique de l'IUF,
- il mobilise les moyens matériels nécessaires à la mise en œuvre du projet d'action,
- il définit les objectifs et la programmation de son activité d'initiation,
- il détermine le contenu des séances,
- il prévoit les modalités d'évaluation de son action,
- il mobilise les connaissances nécessaires à la pratique de l'activité d'initiation.

2. L'initiateur monocycle réalise son projet d'action (animation)

- il prend en charge son public et présente son action d'animation,
- il mène son action d'animation (organisation matérielle, démonstration des gestes professionnels, consignes),
- il gère la dynamique de groupe en toute sécurité tout en tenant compte des spécificités individuelles,
- il s'adapte en temps réel à la situation, aux réactions du public, à l'environnement et propose les aménagements nécessaires,
- il garantit les conditions nécessaires à sa réalisation et veille à la sécurité des pratiquants et des tiers,

Formation DIS 2017

- il maîtrise le matériel (et son entretien) et les techniques nécessaires à la conduite de l'activité d'initiation,
- il évalue son action et propose d'éventuelles modifications pour les séances suivantes,
- il réalise le bilan de son projet d'action et en rend compte à sa structure.

3. L'initiateur communique en interne et en externe sur son action et sa discipline

- Il maîtrise le langage codifié de la discipline et est capable d'utiliser le vocabulaire adéquat,
- Il connaît l'historique du monocycle, ses évolutions actuelles (IUF) et est capable de les présenter,
- Il connaît les différentes pratiques et styles de monocycle et est capable de les expliquer,
- Il connaît l'environnement dans lequel il évolue et peut le présenter (son club, son URSLL et l'UNSSL),
- Il connaît les grandes missions de ses différents interlocuteurs potentiels (collectivités, Etat et mouvement sportif)
- Il participe à la promotion de son activité d'initiation au niveau local,
- Il utilise et crée différents outils de communication,
- Il participe à l'organisation de manifestations,
- Il participe à des réunions internes à la structure employeur.



ANNEXE 2

REFERENTIEL DE CERTIFICATION DU DIPLÔME FEDERAL LEO LAGRANGE 1^{er} DEGRE D'INITIATEUR SPORTIF BENEVOLE

Option : Monocycle

A- Le référentiel de certification

Le référentiel de certification répertorie les principales compétences, aptitudes et connaissances mobilisées par L'initiateur sportif. Il atteste de l'acquisition de 3 unités de compétences (UC) dont l'une est transversale et les deux autres liées à l'option :

Unité de compétences transversale :

- UC 1 : Etre capable (EC) de prendre en compte les publics et l'environnement pour préparer une action d'animation

Cette unité atteste des capacités de l'initiateur sportif à exercer son activité dans divers milieux/situations et auprès de différents publics.

Unités de compétences relatives à l'option monocycle ::

- UC 2 : EC de préparer, d'animer et d'encadrer une action d'animation

-UC 3 : EC de mobiliser les connaissances et de maîtriser les outils et techniques nécessaires à la conduite du monocycle

Le référentiel de certification s'appuie sur des objectifs et sous objectifs qui devront être certifiés comme suit :

1. EC de prendre en compte les publics et l'environnement pour préparer un projet d'action.

1.1 : EC de prendre en compte les caractéristiques des publics.

- EC de repérer les attentes et les motivations des différents publics
- EC d'évaluer les capacités et les limites des différents publics
- EC d'identifier le niveau de pratique des publics
- EC de repérer les comportements à risques et veiller à l'intégrité physique et psychologique des personnes
- EC d'assurer la protection des pratiquants et des tiers

1.2 : EC de participer au fonctionnement de la structure.

- EC d'identifier les rôles, statuts et fonctions de chacun
- EC de s'intégrer à une équipe

Formation DIS 2017

- EC d'articuler son activité à la vie de la structure
- EC de rappeler les objectifs et de tenir compte du projet éducatif de la structure
- EC de tenir compte des obligations légales et des règles de sécurité
- EC de tenir compte des valeurs portées par l'UNSL et de les véhiculer

1.3 : EC d'élaborer un projet d'action d'animation

- EC de prendre en compte les contraintes et les ressources de l'environnement
- EC de définir les objectifs et les moyens d'action en cohérence avec le projet de la structure
- EC de veiller à l'harmonisation des objectifs, des attentes et du niveau des publics
- EC de choisir les modalités et les outils d'évaluation
- EC de présenter un bilan de son projet d'action et de proposer d'éventuelles modifications

2. EC de préparer, d'animer et d'encadrer une action d'animation.

2.1 : EC de préparer une action d'animation.

- EC de se référer au cadre réglementaire du monocycle
- EC de définir des objectifs adaptés au public et à l'environnement
- EC de planifier et d'organiser le déroulement d'une séance
- EC de prévoir des situations pédagogiques
- EC de définir les critères d'évaluation de l'action d'animation
- EC d'évaluer la progression des pratiquants et d'orienter son action d'animation

2.2 : EC d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers.

- EC d'aménager les zones d'évolution en toute sécurité
- EC de faire respecter les règles de sécurité
- EC d'agir de manière efficace en cas d'incident, d'accident ou de blessure

2.3 : EC de réaliser l'action d'animation.

- EC de mettre en place des situations aménagées et une progression pédagogique en fonction des publics et de l'activité proposée
- EC de réaliser des séances visant le développement, l'entretien et le maintien des capacités physiques des publics
- EC de communiquer en situation d'animation et de présenter les objectifs de l'action
- EC de participer à l'épanouissement et au développement de l'autonomie des pratiquants
- EC d'adapter son action aux publics et aux milieux
- EC de communiquer et de faire respecter les règles relatives à la pratique de l'activité

3. EC de mobiliser les connaissances et de maîtriser les outils et techniques nécessaires à la conduite de l'activité.

3.1 : EC de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite de l'action d'animation.

- EC de mobiliser les connaissances de base dans le domaine de la psychopédagogie appliquée à l'animation de l'activité
- EC de mobiliser les connaissances scientifiques de base dans le domaine des sciences humaines et des sciences biologiques
- EC de maîtriser les connaissances réglementaires liées à l'activité et la fédération
- EC de mobiliser les connaissances relatives à la sécurité des pratiquants et des tiers
- EC de mobiliser les connaissances relatives au contexte fédéral et spécifique du monocycle

3.2 : EC de maîtriser les outils et techniques de l'activité.

- EC de maîtriser les gestes techniques liés à l'activité à un niveau 3 IUF
- EC de démontrer ces gestes
- EC d'explicitier les bases techniques et les finalités de l'activité
- EC de présenter l'historique du monocycle et ses évolutions actuelles

ANNEXE 3

DOSSIER DE DEMANDE DE VALIDATION D'ACQUIS DE L'EXPERIENCE BENEVOLE

Ce dossier comprend deux parties :

Une première partie permet de vérifier que vous remplissez bien les conditions d'accès à la VAE. Il s'agit de vérifier que la quantité de votre expérience est suffisante (deux années et 200h d'expérience en tant qu'initiateur monocycle).

La seconde partie doit permettre au jury d'évaluer les compétences que vous devez avoir acquises à travers votre expérience bénévole. Ces compétences doivent concorder avec la Fiche Descriptive des Activités d'initiateur monocycle figurant en annexe 1.

PARTIE 1.

Votre Identité :

Numéro de Licence UNSLL :

Nom et prénom(s) :

Date de naissance :

Profession :

Adresse postale :

E-mail :

Téléphone :

Formation DIS 2017

Votre demande :

(Expliquez les raisons de votre démarche par rapport à votre projet (personnel, associatif, professionnel) et votre implication dans le monocycle).

Votre parcours scolaire et/ou universitaire :

(Pour en justifier, joindre une photocopie du (ou des) diplôme(s) le(s) plus élevé(s), s'il est en relation avec le champ de l'animation sportive.)

Votre parcours de formation professionnelle et autres expériences que vous jugerez utile de mentionner :

Votre expérience :

Mentionnez ici toutes vos expériences bénévoles en relation avec le monocycle en précisant la temporalité, le type de public, la fonction occupée et le volume d'activité.

- *Fournir une attestation d'expérience signée et validée par le président de l'association dans laquelle vous intervenez en tant qu'initiateur monocycle. Ce document devra justifier d'un minimum de 2 ans et 200h d'encadrement du monocycle.*

Formation DIS 2017

PARTIE 2 :

La première partie de ce dossier a permis de vérifier que vous remplissez bien les conditions d'accès à la VAE fédérale (Nature, volume et durée de l'expérience bénévole).

La seconde partie doit permettre au jury d'évaluer les connaissances, les aptitudes et les compétences que vous devez avoir acquises dans votre expérience. Pour cette partie, vous pourrez vous appuyer sur le référentiel de certification précisant les attentes du jury (annexe 2).

Mode d'emploi.

Parmi l'ensemble de vos expériences, vous devez choisir deux activités exercées concrètement sur le terrain. L'une se réfèrera plus particulièrement au domaine des compétences technico-pédagogiques (*exemple : séance de monocycle*) et l'autre à celui de la gestion/réglementation/organisation (exemples : action d'animation, de découverte, stage...).

Pour chacune des deux activités, décrivez précisément :

- le contexte de l'association dans laquelle vous exercez
- Le type de public que vous encadrez (concerne seulement l'activité 1)
- les objectifs poursuivis
- les interlocuteurs concernés : « collègues », collectivités (concerne seulement l'activité 2)
- votre positionnement dans le club et le type de responsabilités que vous avez
- les moyens mis à votre disposition
- la mise en œuvre (déroulement de l'action)
- les difficultés rencontrées et les solutions que vous avez pu apporter

1- Activité se référant à des compétences technico-pédagogiques

Cette fiche peut comporter plusieurs pages : pensez à numéroter le bas de chaque page supplémentaire

Formation DIS 2017

2- Activité se référant à des compétences d'organisation et de gestion

Cette fiche peut comporter plusieurs pages : pensez à numéroter le bas de chaque page supplémentaire

Je, soussigné(e)..... certifie sur l'honneur l'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier.

*Fait à :
le :*

Signature du candidat :

Vous venez de terminer de remplir votre dossier VAE.

Adressez-le avec toutes les pièces justificatives (diplômes, attestations) à l'UNSLI en un exemplaire papier et un exemplaire numérique avant le..... au 153 avenue Jean Lolive, 93695 Pantin-cedex, unsl@leolagrange.org.